

Chapitre 8

La violence envers les athlètes dans un contexte sportif

Sylvie Parent
Kristine Fortier
Université Laval

Messages clés

- La violence envers les athlètes dans un contexte sportif peut être perpétrée par une personne en position d'autorité, des pairs athlètes, des spectateurs, des parents ou un membre de l'équipe médicale. Elle peut également être auto-infligée par l'athlète lui-même.
- La violence peut survenir dans les vestiaires ou dans les douches, au domicile de l'entraîneur, à l'occasion des entraînements, des compétitions ou des voyages à l'extérieur.
- Les manifestations de violence interpersonnelle en contexte sportif sont multiples. On constate notamment des sévices physiques ou psychologiques, de la violence sexuelle, de l'intimidation, de l'exploitation, de la discrimination ou de la négligence.
- L'ampleur du phénomène de la violence en contexte sportif est très peu documentée. Au Canada et au Québec, il n'existe aucun portrait global des diverses formes de violence pouvant être vécues par les athlètes.
- La normalisation et la tolérance de la violence en contexte sportif par les acteurs du système, par les médias et par la population en général est le facteur socioculturel qui ressort le plus dans les études, et ce, pour l'ensemble des formes de violence.
- La prévention de la violence envers les athlètes en contexte sportif passe inévitablement par l'amélioration des connaissances sur l'ampleur, les facteurs de risque, les conséquences de la violence en contexte sportif, mais également par l'évaluation des interventions préventives développées, afin de mettre en place les mesures les plus efficaces possible.
- Au Québec, bien qu'il existe des mécanismes ainsi que des leviers pour agir afin de mieux protéger les jeunes athlètes, ces moyens sont encore peu utilisés et les interventions ne sont pas intégrées. Pour arriver à prévenir la violence en contexte sportif, les efforts des différentes instances concernées (responsables du sport, protection de l'enfance, éducation, santé publique, population générale) doivent être davantage concertés, et doivent cibler des changements à la fois chez les personnes et dans les environnements.

Introduction

La prise de conscience de la présence de la violence en contexte sportif ne date pas d'hier. En effet, des organisations sportives, des instances de protection de l'enfance, des instances gouvernementales ainsi que la communauté scientifique reconnaissent maintenant – à des degrés divers – la variété des problématiques de violence dans le sport. D'ailleurs, l'étude de la violence en contexte sportif a beaucoup évolué ces dernières années. Alors que les problématiques reliées à la violence des foules [1–3] ainsi qu'aux agressions physiques entre les joueurs en situation de compétition [4,5] ont d'abord retenu l'attention des scientifiques, on remarque depuis quelques années l'émergence d'études documentant des formes de violence jusque là moins connues, comme la question de la violence sexuelle et émotionnelle en contexte sportif [6–10]. Des travaux très récents viennent même offrir une vision beaucoup plus large de la question de la violence dans les sports [3,11,12].

Définition

Définir la violence en contexte sportif n'est pas chose simple. Certains cadres conceptuels et théoriques ont porté sur des types de violence vécus dans un contexte spécifique, comme la violence physique en situation de compétition [5] ou les comportements abusifs des entraîneurs envers les athlètes [13]. Certains auteurs ont également tenté de conceptualiser la problématique de la violence en contexte sportif de façon plus large afin de mieux cerner ses multiples dimensions et de favoriser une compréhension commune de celle-ci [3,11,14]. Par exemple, Stirling s'est attardée à la compréhension de la maltraitance¹ envers les athlètes [16]. Mountjoy et ses collaborateurs ont pour leur part innové en incluant dans leur cadre certaines formes de violence, notamment la violence dirigée contre soi-même [11]. Le cadre conceptuel de l'UNICEF [14] est lui aussi novateur dans le sens où ce dernier considère des problématiques pointues, mais extrêmement importantes, comme le trafic humain dans les sports (*child slavery*), ainsi que le travail sportif des enfants en tant qu'athlètes d'élite (*child labor*). Certains auteurs font également référence à la violence dite « institutionnelle » qui dépasse le cadre de la violence observable entre les individus pour inclure des formes de violence générées par le contexte socioorganisationnel de certains milieux sportifs (ex. : recours à la discrimination, tolérance et acceptation des contacts physiques brutaux, normalisation des abus sexuels, physiques et émotionnels, imposition de programmes d'entraînement nocifs) [11,16]. Young a également proposé une vision encore plus large de la violence reliée au monde sportif (*Sport Related Violence*) en y incluant à la fois « des actes directs de violence physique présents à l'intérieur ou à l'extérieur des règles du jeu pouvant entraîner des blessures aux personnes ou aux animaux, ou provoquer des dommages à la propriété; et tout acte dommageable ou potentiellement dommageable perpétré dans le contexte du sport qui ont le potentiel d'engendrer des blessures ou qui en entraînent ou qui violent les droits de l'homme et les libertés civiles » (traduction libre) [3]. Young inclut dans son concept de violence reliée au sport à la fois les expériences de violence vécues dans le monde sportif (harcèlement, bizutage (*hazing*)², violence entre les joueurs en situation de compétition), mais également la violence commise par les divers membres de la communauté sportive à l'extérieur du sport (ex. : violence conjugale, agressions sexuelles) [3].

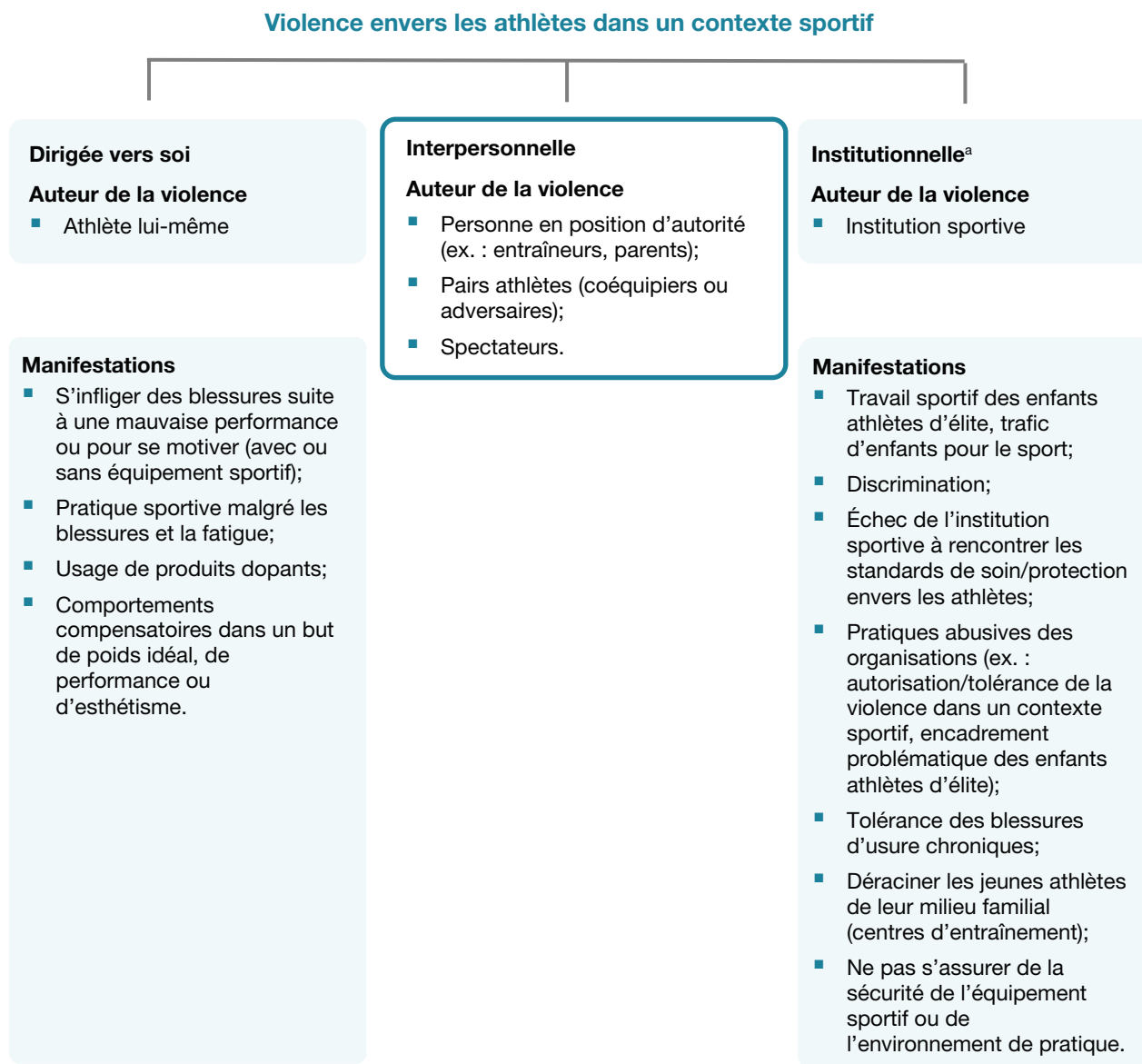
En résumé, la violence envers les athlètes peut être de trois types : dirigée vers soi, interpersonnelle et institutionnelle (figure ci-dessous). Elle peut être perpétrée par l'athlète lui-même, une personne en position d'autorité, des pairs athlètes, des spectateurs ou l'institution sportive. Cette violence peut se manifester de différentes façons, notamment par des sévices physiques ou psychologiques, de l'abus, de l'exploitation ou de la discrimination.

¹ « Toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir » [15].

² Le « bizutage » réfère à toute activité potentiellement humiliante, dégradante, abusive ou dangereuse attendue de la part d'un sportif par un ou des coéquipiers plus expérimentés, qui ne contribue pas à son développement, mais qu'il doit réaliser pour se faire accepter en tant que membre de l'équipe par ses coéquipiers [17].

On peut classer les différentes manifestations selon la nature des actes : sexuelle, physique, psychologique, ou de l'ordre de la négligence ou de la privation/défaut de soins. Pour les besoins du présent chapitre, mis à part l'encadré 1 sur la violence dirigée vers soi, seule la violence interpersonnelle sera abordée de façon plus approfondie.

Figure 1 Typologie de la violence dans un contexte sportif



^a Les formes de violence institutionnelles suivantes ont été reprises et traduites de l’ouvrage de Stirling [16]. Vous pouvez trouver l’article complet avec la référence suivante : Stirling, A. E. (2009). Definition and constituents of maltreatment in sport: Establishing a conceptual framework for research practitioners. *British Journal of Sports Medicine*, 43(14), 1091-1099.

Manifestations de la violence interpersonnelle

La violence interpersonnelle en contexte sportif est celle qui a reçu le plus d'attention jusqu'à maintenant au sein de la communauté scientifique. Comme il a été mentionné précédemment, elle peut être perpétrée par une personne en position d'autorité et de responsabilité (comme un entraîneur, un parent ou encore un membre de l'équipe médicale), par des spectateurs ou par d'autres athlètes. La violence dans ce cas peut survenir lors des entraînements, des compétitions, des voyages à l'extérieur, des camps d'entraînement, dans les vestiaires ou les douches, au domicile de l'entraîneur, etc. Elle peut prendre plusieurs formes, soit la violence sexuelle, la violence psychologique, la violence physique et la négligence. Les différentes manifestations de la violence interpersonnelle en contexte sportif en fonction de l'auteur sont résumées dans le tableau 1.

La violence sexuelle perpétrée par des entraîneurs (harcèlement et abus sexuels) a été la forme de violence interpersonnelle la plus étudiée jusqu'à maintenant [8,18–20]. Cette forme de violence a été documentée dans le sport dès la fin des années 1980. Une littérature émerge pourtant depuis quelques années sur la question de la violence psychologique de la part des entraîneurs [7,9,21,22]. Cette forme de violence dans un contexte d'autorité peut se manifester notamment par l'humiliation et le rejet. Bien qu'il se peut que l'intention des entraîneurs qui utilisent la violence psychologique envers les athlètes puisse être de leur faire du mal (geste hostile), il semble que les entraîneurs peuvent également avoir recours à de tels comportements dans un objectif précis (visée pédagogique ou motivationnelle). En effet, des auteurs rapportent que sous prétexte de développer la force mentale de leurs athlètes, des entraîneurs disent avoir utilisé des méthodes comme les cris et l'intimidation [21].

La violence physique est, pour sa part, très peu documentée. Toutefois, certaines études font état de l'utilisation de punitions corporelles par les entraîneurs, de l'imposition d'entraînements et de compétitions malgré les blessures, ainsi que de privations de nourriture [23]. D'autres chercheurs considèrent que l'utilisation de l'effort physique forcé ainsi que l'imposition de régimes d'entraînement excessifs constituent également des formes de violence physique envers les athlètes [24–26]. L'usage imposé de produits dopants en vue d'améliorer la performance a aussi été documenté comme étant une forme d'abus physique potentielle en sport [27]. Enfin, la négligence de la part de personnes en position d'autorité reste une forme inexplorée, du moins sur le plan empirique. En 2009, Stirling a cependant proposé de considérer la négligence comme une forme de violence vécue par les athlètes. À ce titre, elle identifie quatre formes de négligence, à savoir la négligence physique, éducative, sociale et émotionnelle [16].

Les auteurs de violence en contexte sportif

Dans l'ensemble, les études disponibles au sujet de la violence commise par une personne en position d'autorité se sont majoritairement concentrées sur l'entraîneur comme auteur de cette violence. Peu de choses sont connues pour le moment sur les comportements abusifs des parents et des autres personnes en position d'autorité dans le contexte sportif. Bien que les personnes en position d'autorité puissent poser des gestes de violence, il semble que la majorité de la violence interpersonnelle vécue en contexte sportif par les athlètes provient des pairs athlètes (coéquipiers ou adversaires). En effet, dans leur enquête, Alexander et ses collaborateurs rapportent que ces derniers sont les auteurs de violence psychologique dans 81 % des cas, tandis qu'ils sont responsables de 88 % de violence sexuelle et de 62 % de violence physique vécue par les sportifs interrogés dans leur enquête [28]. La violence entre les pairs athlètes peut survenir dans différents contextes, que ce soit dans le cadre d'initiations sportives [29], via le Web [30,31], lors d'une situation impliquant un ou plusieurs autres athlètes, ou lors d'une situation de compétition [5,32]. La littérature montre également que les athlètes peuvent vivre, dans un ou l'autre de ces contextes, du harcèlement et des agressions sexuelles [6,18,28,33–35], des actes d'humiliation et d'intimidation [31,32,36–38], ainsi que des agressions physiques.

Dans le cas des agressions physiques ayant lieu durant le jeu ou les matchs, elles s'inscrivent dans un continuum allant des contacts physiques brutaux autorisés ou tolérés par les règlements de certains sports (ex. : mises en échec corporelles et bagarres au hockey sur glace), jusqu'aux agressions physiques illégales considérées comme quasi criminelles ou criminelles dans certains cas (ex. : coup de poing, plaquage, assaut, actes causant des commotions cérébrales ou causant la mort) [3,5,9,32,39].

Enfin, la violence de la part des spectateurs peut survenir avant, pendant ou suite aux événements sportifs [3]. Les manifestations les plus documentées de violence envers les athlètes par des spectateurs comprennent des déclarations offensantes et humiliantes, des menaces verbales, la projection d'objets sur les athlètes, ainsi que des agressions physiques pouvant prendre entre autres la forme d'invasions du terrain pendant ou après la compétition [40–42].

La cooccurrence des formes de violence

Les formes de violence ont souvent été étudiées de façon isolée. Cela restreint malheureusement notre compréhension du problème. Rares sont les études qui ont étudié les liens entre ces formes de violence. Une analyse plus poussée de la cooccurrence permettrait de mieux comprendre ces liens et de faciliter les interventions pour prévenir le phénomène globalement. D'après les résultats de Vertommen et ses collaborateurs, les athlètes vivent diverses formes de violence interpersonnelle. Certains ont vécu à la fois de la violence psychologique, physique et sexuelle, d'autres ont vécu une combinaison de deux de ces formes, alors que certains ont rapporté en avoir vécu une seule [12]. Au-delà des liens entre les diverses formes de violence interpersonnelle en contexte sportif, certains auteurs ont émis l'hypothèse que des liens puissent exister entre la violence interpersonnelle, la violence dirigée vers soi, la violence institutionnelle et la culture sportive [9,43]. Par exemple, des études sociologiques ont mis en lumière les liens potentiels entre la tendance de certains athlètes à s'entraîner malgré les blessures, la douleur ou l'épuisement (violence dirigée vers soi), l'imposition d'entraînements par les entraîneurs ou les parents (*forced physical exertion*) (abus physiques – violence interpersonnelle) et la normalisation de tels comportements au sein de la culture sportive (violence institutionnelle) [23,24,44,45]. Malgré certaines pistes intéressantes, beaucoup de travail reste à faire pour mieux cerner les liens entre les diverses formes de violence envers les athlètes en contexte sportif.

Tableau 1 Manifestations de violence interpersonnelle en contexte sportif, selon le type d’auteur

	AUTEUR		
	Personne en position d’autorité	Pairs athlètes	Spectateurs
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entraînement; ■ Compétitions; ■ Voyages/Camps d’entraînement; ■ Vestiaires ou douches; ■ Toute autre situation. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Initiations sportives; ■ Sur le jeu/en situation de match; ■ Party d’équipe; ■ Toute autre situation. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avant, pendant ou après une partie, un match ou une compétition.
Violence sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Harcèlement sexuel; ■ Athlètes majeurs : agression sexuelle; ■ Athlètes mineurs (abus sexuel) : <ul style="list-style-type: none"> ■ Gestes de nature sexuelle avec contacts physiques : caresser/toucher, inviter un mineur à toucher ou à être touché de façon sexuelle, relations sexuelles, viol, inceste, sodomie; ■ Gestes de nature sexuelle sans contacts physiques : exhibitionnisme, impliquer un mineur dans la prostitution ou la pornographie, leurre d’enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Harcèlement sexuel; ■ Agression sexuelle. 	
Violence psychologique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Crier des propos dégradants ou humiliants à un athlète après une mauvaise performance, pour le « motiver » ou dans le but de l’« endurcir »; ■ Lancer des objets vers les athlètes pour montrer la frustration; ■ Refuser systématiquement de donner de la rétroaction lors d’une contre-performance, ou un refus de donner de l’attention de façon systématique; ■ Expulser de façon chronique un athlète des entraînements ou des autres activités en lien avec la pratique sportive ou l’équipe; ■ Humilier et rejeter les athlètes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Paroles ou écrits pour ridiculiser, se moquer, injurier un ou des athlètes; ■ Atteintes à la réputation de l’athlète, exclusion; ■ S’en prendre aux biens des athlètes; ■ Attacher, suspendre ou confiner un athlète dans un endroit restreint; ■ Obliger un athlète à être l’esclave d’un autre athlète; ■ Kidnapper ou abandonner un athlète; ■ Priver un athlète de sommeil; ■ Restreindre la parole d’un athlète (ex. : bâillonner, obliger au silence sur de longues périodes); ■ Lancer de la nourriture sur un athlète ou l’obliger à manger des choses non désirées ou impropres à la consommation. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déclarations offensantes, humiliantes envers les joueurs/athlètes; ■ Menaces envers les joueurs/athlètes; ■ Projeter des objets sur les athlètes.

Tableau 1 Manifestations de violence interpersonnelle en contexte sportif (suite)

	AUTEUR		
	Personne en position d'autorité	Pairs athlètes	Spectateurs
Violence physique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frapper, pousser ou lancer des objets sur un athlète; ▪ Forcer un athlète à s'entraîner malgré les blessures ou l'épuisement; ▪ Puntition corporelle suite à une mauvaise performance, un non-respect des consignes ou la non-atteinte d'un poids idéal (ex. : efforts physiques forcés, privation de nourriture, sévices corporels); ▪ Refuser à l'athlète le droit de s'hydrater, de dormir, de manger ou d'aller aux toilettes; ▪ Exposer les athlètes à des régimes d'entraînement excessifs et dommageables, ou à des pratiques nocives (ex. : méthodes de perte de poids risquées, consommation de produits dopants ou utilisation de méthodes dangereuses en vue d'améliorer la performance). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frapper, pousser, secouer, frapper avec un objet (ex. : bâton hockey), donner un coup de poing ou un coup de pied; ▪ Forcer un athlète à consommer de grandes quantités d'alcool; ▪ Tatouer, raser les cheveux ou percer une partie du corps d'un athlète. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agressions physiques (invasion du terrain ou suite au match ou à la compétition).
Négligence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éducationnelle : encourager un athlète à quitter ses études ou à sacrifier des périodes normalement consacrées à l'école pour l'entraînement; ▪ Sociale : décourager un athlète d'entretenir des liens sociaux ou amoureux afin de ne pas nuire à son implication sportive; ▪ Physique : omission de diriger un athlète vers un professionnel pour un problème de santé, ne pas s'assurer de la sécurité de l'équipement sportif ou de l'environnement de pratique; ▪ Émotionnelle : ne pas offrir de soutien psychologique à l'athlète. 		

Encadré 1 – La violence dirigée vers soi en contexte sportif

La violence dirigée vers soi dans le contexte sportif a récemment été définie comme étant : « Une pratique **intentionnelle** spécifique au contexte sportif et **perpétrée par l'athlète lui-même** qui met en danger directement sa santé et son bien-être physique, psychologique ou émotionnel » (traduction libre) [46]. Parmi les pratiques athlétiques pouvant constituer une telle violence, notons :

- La poursuite de la pratique sportive malgré les blessures, la fatigue extrême ou la douleur [3,11,44,46–48];
- L'utilisation de méthodes visant à augmenter les performances ou la consommation de produits dopants (ex. : stéroïde anabolisant, hormone de croissance, érythropoïétine, injection et transfusion sanguine) [3,11,27,46];
- L'adoption de comportements compensatoires pour atteindre un poids idéal dans le cadre de la pratique sportive (ex. : jeûner, se faire vomir, se déshydrater, prendre des pilules amaigrissantes) [3,11,46,49–51].

Malgré le fait que ces comportements d'athlètes soient relativement bien documentés, rares sont les études qui les considèrent comme des formes de violence dirigée vers soi. Pourtant, ils sont associés à de nombreuses conséquences sur la santé physique et mentale (anxiété, dépression, culpabilité, honte, comportements suicidaires, faible estime de soi, blessures, infections, déshydratation, etc.), et peuvent mener à une diminution des performances sportives [51–55]. La littérature suggère également que ces comportements individuels ne surviennent pas toujours de façon isolée, et qu'ils peuvent être vécus simultanément avec d'autres formes de violence [9,28,48,56,57]. Par exemple, des athlètes ayant vécu de la maltraitance psychologique de la part de leur entraîneur ont rapporté avoir par la suite adopté des comportements compensatoires [28]. Au regard de la définition proposée par Atkinson et Young [46] et de l'ensemble des informations disponibles sur ces pratiques athlétiques, il semble que la violence dirigée vers soi est bien présente dans le contexte sportif, mais elle n'est pas encore clairement établie par la communauté scientifique. Plusieurs avenues de recherche restent donc à explorer dans ce domaine.

Ampleur

L'ampleur du phénomène de la violence en contexte sportif est très peu documentée. Dans leur ouvrage phare sur la question de la protection des enfants en contexte sportif, Lang et Hartill démontrent à quel point ce domaine de recherche manque cruellement d'études robustes réalisées à grande échelle permettant de documenter la prévalence et l'incidence des problématiques de violence envers les jeunes sportifs [58]. Au Canada et au Québec, nous n'avons actuellement aucun portrait global des diverses formes de violence pouvant être vécues par les athlètes. Ces données sont pourtant cruciales et constituent le premier pas à réaliser dans une démarche de santé publique visant ultimement à prévenir de tels phénomènes. Ce portrait plus vaste est certainement l'étape la plus importante à franchir au cours des prochaines années.

Malgré l'absence de portrait général au Québec, des données récentes provenant d'autres pays suggèrent que la violence envers les athlètes en contexte sportif constitue un problème bien réel et préoccupant. En effet, Vertommen et ses collaborateurs ont questionné plus de 4 000 adultes belges et néerlandais sur leurs expériences de violence vécues avant l'âge de 18 ans dans le contexte sportif. Les résultats de cette étude montrent que 44 % des participants ont rapporté avoir vécu au moins une forme de violence dans le contexte sportif (sexuelle, psychologique, physique). De façon plus spécifique, les auteurs rapportent que 11 % des répondants ont vécu de la violence physique, 38 % de la violence psychologique et 14 % de la violence sexuelle. Les auteurs ont également classifié les violences vécues en degrés de sévérité, ce qui représente un aspect novateur de cette recherche. Lorsqu'on ne tient compte que des formes sévères de violence psychologique (ex. : être régulièrement humilié, subir des menaces constantes), physique (ex. : avoir été frappé) et sexuelle (ex. : viol, agression sexuelle), la prévalence chez les répondants est respectivement de 9 %, 8 % et 5 %. Il semble également que certains sportifs cumulent les formes de violence. En effet, 4 % des personnes interrogées rapportent avoir vécu les trois formes de violence. Parmi les répondants ayant rapporté avoir vécu de la violence physique ou sexuelle, la majorité (respectivement 80 % et 67 %) a déclaré avoir vécu au moins un incident de violence psychologique. Les auteurs de ces gestes de violence ne sont toutefois pas précisés dans le cas de cette étude [12].

Violence perpétrée par une personne en situation d'autorité

La prévalence de la violence perpétrée par une personne en position d'autorité a majoritairement été étudiée sous l'angle des gestes posés par l'entraîneur envers les jeunes athlètes, et porte souvent le terme d'abus (abus sexuel, abus physique, abus psychologique). Ces études sont presque exclusivement rétrospectives, c'est-à-dire qu'elles ont été menées auprès de participants adultes et ont documenté les expériences sportives vécues dans l'enfance et l'adolescence. Les études ayant documenté le harcèlement sexuel commis par un entraîneur font état d'une prévalence variant entre 3 % et 22 % [18,28,59-64], tandis que celles qui se sont attardées spécifiquement aux abus sexuels obtiennent des prévalences variant entre 0,2 % et 9,7 % [19,20,28,65]. Au Québec, Parent et ses collaborateurs ont documenté la violence sexuelle vécue par les jeunes sportifs de 14 à 17 ans. Les résultats issus de cette étude révèlent que 0,8 % des jeunes athlètes québécois âgés de 14 à 17 ans ont vécu un abus sexuel de la part d'un entraîneur au cours de leur vie, et que les entraîneurs sont responsables de 5,3 % des abus sexuels vécus par les jeunes Québécois. De plus, 1,6 % des jeunes athlètes rapportent avoir eu au cours de l'année précédant l'étude des relations sexuelles avec un entraîneur auxquelles ils jugeaient avoir consenti [8]. La notion de consentement ne pouvant s'appliquer dans ce cas [66], il semble donc qu'une certaine proportion des jeunes aient vécu une agression sexuelle sans toutefois la considérer comme un geste abusif de l'entraîneur. Finalement, Parent et ses collaborateurs rapportent que 0,4 % des jeunes sportifs québécois ont vécu du harcèlement sexuel de la part d'un entraîneur au cours de l'année précédant l'étude [8]. Sur le plan des abus physiques, Alexander et ses collaborateurs indiquent que 6,8 % des répondants interrogés ont déjà subi de la violence physique de la part de leur entraîneur. Les abus émotionnels s'avèrent pour leur part plus fréquents. En effet, ces auteurs rapportent que 23 % des participants ont vécu des abus émotionnels de la part de leur entraîneur avant l'âge de 16 ans [28]. Outre la violence sexuelle et les quelques études citées ci-dessus, les études sur la prévalence des autres formes de violence subies de la part d'un entraîneur (violence physique, violence psychologique, négligence) sont quasi inexistantes ou comportent des limites méthodologiques importantes.

Violence perpétrée par un pair athlète

La prévalence de la violence entre les sportifs (coéquipiers ou adversaires) diffère selon le contexte dans lequel elle a été étudiée. Par exemple, les études révèlent que la prévalence du bizutage en contexte sportif se situe entre 17 % et 41 % chez les athlètes mineurs [29,67,68], et entre 41 % et 92 % chez les athlètes majeurs [29,69–71]. Au Canada, la présence du bizutage en contexte sportif a été confirmée dans la littérature [34,70,72–74]. Une étude récente a d'ailleurs montré que 92 % des athlètes universitaires canadiens ont déjà été victimes de bizutage au cours de leur carrière sportive [70]. À notre connaissance, aucune étude n'a été entreprise au Québec pour évaluer l'ampleur de ce phénomène.

Quelques études se sont également intéressées à la prévalence de l'intimidation³ dans le contexte sportif. Elles ont pour la plupart été menées auprès de jeunes athlètes. La proportion des adolescents qui rapportent une expérience d'intimidation dans le cadre de leur pratique sportive va de 14 % à 50 % [30–32,36,38]. Au Québec, les travaux menés par Gendron et ses collaborateurs indiquent que plus de 50 % des jeunes joueurs de soccer âgés de 12 à 17 ans ont été victimes d'intimidation verbale et physique au cours de l'année précédant l'étude [32]. Il semble que l'intimidation en sport soit également présente sous la forme d'agressions à connotation sexuelle, c'est-à-dire de harcèlement sexuel [28,76] ou d'agression sexuelle [28]. L'étude d'Alexander et ses collaborateurs a indiqué que 19,7 % des répondants ont été victimes d'au moins un comportement de harcèlement sexuel de la part d'un pair athlète au cours de leur pratique sportive avant l'âge de 16 ans. De plus, 1,9 % ont indiqué avoir vécu au moins une agression sexuelle de la part d'un pair athlète au cours de la même période [28]. Finalement, les agressions physiques entre les joueurs en situation de compétition ont également attiré l'attention des chercheurs au cours des dernières années, surtout dans le cadre de la pratique de certains sports comme le hockey sur glace et le soccer [3,32,77–81]. Une étude québécoise a entre autres indiqué qu'en moyenne 23 contacts physiques brutaux (mises en échec corporelles) surviennent par partie au sein d'une équipe de hockey bantam [79] et que le nombre moyen de transgressions aux règles (ex. : pousser, frapper, retenir, accrocher) dépassent 200 par match dans le hockey mineur [77]. Au soccer, 59 % des joueurs âgés de 12 à 17 ans ont déjà vécu des agressions physiques illégales (tacle⁴ dangereux, coup de poing et coup de coude) de la part d'un pair en compétition au cours de l'année précédant l'étude [32]. Plusieurs actes quasi criminels et criminels commis par des pairs athlètes sur le jeu ou en situation de match ont également été documentés dans la littérature [3]. Ils demeurent, pour la plupart, anecdotiques et issus du sport professionnel. Peu de données existent sur l'ampleur de l'ensemble des agressions physiques entre les joueurs en situation de compétition.

Violence perpétrée par un spectateur

Plusieurs études ont documenté le phénomène de la violence des foules [3,83–85]. Toutefois, peu d'entre elles se sont attardées à documenter la prévalence de cette forme de violence lorsqu'elle est dirigée spécifiquement vers les athlètes. Pourtant, ce phénomène semble assez fréquent. En effet, une étude écossaise réalisée auprès de 154 athlètes mineurs a montré que 43 % d'entre eux avaient déjà été la cible de comportements violents de la part d'un spectateur durant leur pratique sportive. Plus précisément, des adolescents ont rapporté avoir été injuriés (29 %), s'être fait crier des surnoms dégradants (24 %), avoir été la cible de moqueries (19,4 %) ou avoir vécu une agression physique (4,6 %), c'est-à-dire avoir reçu un coup de pied, avoir été frappé ou avoir reçu un crachat de la part d'un spectateur au cours de leur pratique sportive [86]. Une étude américaine a également révélé que les jeunes athlètes peuvent être victimes de comportements violents de la part des spectateurs. Entre autres, 43 % des jeunes ont indiqué s'être déjà fait taquiner et crier des injures par un spectateur durant leur pratique sportive, et 5 % ont relaté avoir déjà été attaqués physiquement [87]. Au Canada et au Québec, l'ampleur du phénomène demeure inconnue.

³ « Bullying is any unwanted aggressive behavior(s) by another youth or group of youths who are not siblings or current dating partners that involves an observed or perceived power imbalance and is repeated multiple times or is highly likely to be repeated. Bullying may inflict harm or distress on the targeted youth including physical, psychological, social or educational harm. Bullying occurs by using technology is considered electronic bullying » [75].

⁴ Au soccer, fait de bloquer avec le pied l'action de l'adversaire pour le déposséder du ballon [82].

Facteurs de risque

L'étude des facteurs de risque liés à la violence envers les athlètes en contexte sportif demande une analyse à la fois générale et spécifique. En effet, certains facteurs de risque sont communs aux diverses formes de violence et aux divers contextes où cette violence se produit. Par contre, certains facteurs de risque sont spécifiques à certaines formes. Les prochaines lignes présentent les facteurs de risque généraux et spécifiques de la violence interpersonnelle dans un contexte sportif, en fonction des niveaux du modèle écologique [15].

Individuels

Les rares études ayant porté sur le phénomène global de la violence vécue par les athlètes montrent que le genre, l'âge, le niveau sportif des athlètes (élite, non-élite) ainsi que l'appartenance à une minorité représentent des facteurs de risque individuels, indépendamment de l'auteur des gestes [12]. En effet, Vertommen et ses collaborateurs ont démontré que les athlètes appartenant à une minorité ethnique ou sexuelle (lesbiennes, gais, bisexuels [LGB]), les athlètes ayant un handicap ainsi que les athlètes de niveau plus élevé (international) ont vécu significativement plus de violence que les athlètes n'appartenant pas à ces groupes [12]. Les travaux d'Alexander et ses collaborateurs ont également permis de constater que le taux de victimisation augmente avec le niveau sportif [28]. Sur ce plan, il est toutefois difficile de savoir si les victimisations vécues par les athlètes de plus haut niveau sont survenues dans des niveaux de pratique plus précoces ou plus tardifs, et si cette différence est due à l'effet du temps (les athlètes de plus haut niveau sont généralement impliqués plus longtemps dans une structure sportive et peuvent ainsi avoir été davantage exposés). Les travaux d'Alexander et ses collaborateurs montre aussi que plus le niveau sportif atteint est élevé, plus l'entraîneur est responsable de la violence physique perpétrée à l'endroit des athlètes, ce qui n'est pas le cas pour les autres formes de violence, où les pairs athlètes demeurent les principaux auteurs. Toujours selon cette étude, l'entraîneur devient même le principal auteur de violence physique à partir d'un niveau de compétition national et international [28].

Le genre constitue également un facteur de risque, mais diffère en fonction de la forme de violence étudiée. Les résultats de Vertommen et ses collaborateurs ainsi que ceux d'Alexander et ses collaborateurs montrent que les garçons vivent plus de violence physique, et que les filles vivent plus de violence sexuelle. En ce qui concerne la violence psychologique, aucune différence significative n'a cependant été démontrée entre les filles et les garçons [12,28]. Un autre facteur de risque souvent discuté dans la littérature est celui de l'âge des sportifs. Pour certains auteurs, les jeunes constitueraient un groupe plus vulnérable à la violence dans ce contexte en raison de leur forte présence dans le milieu du sport organisé, mais aussi parce qu'ils sont dans une phase de vulnérabilité et de transition (dans le cas de l'adolescence) [88,89]. Toutefois, cette vulnérabilité n'a pas encore été démontrée empiriquement.

De façon plus spécifique, les données à l'égard de la violence perpétrée par un entraîneur montrent que le genre ne constitue pas un facteur de risque pour l'abus sexuel [8,28]. De plus, des récits d'athlètes féminines abusées permettent de mettre en lumière certains profils d'athlètes possiblement à risque, notamment ceux ayant une faible estime de soi, des troubles du comportement alimentaire et une très grande dépendance envers l'entraîneur [90,91]. En ce qui concerne la violence psychologique et physique commise par un entraîneur, il semble que le niveau sportif plus élevé constitue un facteur de risque associé à la violence psychologique [7], et que les sportifs plus jeunes seraient probablement plus à risque de subir de la violence physique [23].

Les facteurs de risque liés à l'individu sur le plan de la violence perpétrée par les pairs ont pour leur part été abordés dans les études sur le bizutage, l'intimidation ainsi que la violence physique en situation de compétition. Concernant le bizutage, certaines études ont démontré que les hommes étaient plus nombreux à en être victimes [69,71], tandis que d'autres n'ont pas démontré de différence entre les genres [67,70]. L'âge des athlètes est également un élément important à considérer, puisque les athlètes universitaires semblent vivre davantage de bizutage que les athlètes qui fréquentent une école secondaire [29].

Il semble également exister une grande variabilité dans les conclusions des études quant au type de sport pratiqué par les athlètes. Selon quelques études, les athlètes qui pratiquent un sport d'équipe où les contacts physiques sont autorisés (ex. : football, hockey, rugby) seraient les plus susceptibles de subir du bizutage [70,71,92]. Toutefois, ce résultat n'a pas été confirmé par d'autres études qui ont pour leur part indiqué que les athlètes qui pratiquent un sport sans contact étaient également à risque [29,67]. En ce qui concerne l'intimidation, les minorités sexuelles [93], les minorités ethniques [94] ainsi que les jeunes ayant un surplus de poids [95] seraient plus à risque de vivre de l'intimidation en contexte sportif. Aussi, certaines études indiquent que les garçons [32,96] seraient plus à risque d'être victimes d'intimidation que les filles, alors que des études récentes n'ont documenté aucune différence entre les deux sexes [30,31]. Le genre de l'entraîneur pourrait également avoir un lien avec les expériences d'intimidation chez les athlètes. En effet, avoir un entraîneur masculin serait associé à plus de victimisation chez les athlètes [31]. Toutefois, l'étude de Adler n'a pas confirmé ce résultat [30]. Enfin, le sport pratiqué ne semble pas influencer de manière spécifique les expériences d'intimidation entre les athlètes [30,31,96]. Pour terminer, la violence physique vécue en situation de compétition semble se manifester davantage chez les athlètes plus âgés, plus expérimentés et de niveau plus élevé [5,78,97,98]. Les conclusions quant au genre sur cette question semblent toutefois mitigées. Lorsque le genre des participants a été comparé, certaines études ont indiqué que les hommes étaient plus à risque [39,78,81]. L'étude de Gendron et ses collaborateurs a plutôt relevé un risque plus élevé chez les filles [32].

Relationnels

Sur le plan relationnel, il semble qu'une position de pouvoir d'une personne envers une autre soit au cœur du risque de victimisation en contexte sportif. La violence interpersonnelle peut ainsi se manifester au sein de la relation entre les entraîneurs et les athlètes [23,89,99,100], entre les recrues et les vétérans [17,101] ou encore entre athlètes dont certains ne correspondent pas aux normes sociales et culturelles du sport de façon générale ou du sport pratiqué en particulier [93–95]. Bref, les situations où il existe des relations de pouvoir asymétriques revêtent une grande importance dans l'analyse de la violence exercée en contexte sportif.

En outre, en ce qui a trait à la violence de la part d'un entraîneur, les écrits qui s'appuient sur des données qualitatives démontrent que le contrôle exercé par l'entraîneur sur la vie des athlètes (diètes, poids, sommeil, relations amoureuses, vie sociale, etc.) ainsi que la confiance extrême, voire aveugle des parents ou des athlètes eux-mêmes envers l'entraîneur, constituent des facteurs à considérer [23,90,102,103]. D'autres études ont également mis en lumière la présence de relations difficiles entre les parents et les athlètes, ainsi que le faible degré de surveillance parentale allant jusqu'à l'abandon du contrôle parental au profit de celui de l'entraîneur [90,104]. Certains auteurs ont même fait état d'une vulnérabilité accrue des athlètes lorsque ces derniers se retrouvent dans une situation où les parents ont investi des sommes importantes dans leur carrière et que plusieurs personnes « dépendent » de leur implication sportive et de leurs performances (ex. : commanditaires). Ce sentiment d'emprisonnement chez ces athlètes peut les mener à accepter ou à tolérer des situations de violence [27,105]. Enfin, la présence d'attentes irréalistes de performance de la part des entraîneurs ainsi que de piètres performances seraient également des facteurs de risque de violence physique et psychologique [23,100]. Sur le plan de la violence entre les athlètes, il semble qu'une dynamique de groupe négative au sein de l'équipe (leaders négatifs, relations conflictuelles, etc.) soit susceptible de donner naissance à des comportements d'intimidation dans le contexte sportif [37].

Organisationnels

Une multitude d'écrits ont soulevé l'importance de considérer les caractéristiques propres aux organisations sportives, ainsi que la façon dont est structuré le système sportif dans l'analyse des causes de la violence dans le contexte sportif [3,4,14,16,27,46,58,90,106,107]. Mountjoy et ses collaborateurs mentionnent que l'intérêt médiatique pour les athlètes, l'intensité de la pratique sportive, la relocalisation des jeunes à l'extérieur du milieu familial en raison des centres d'entraînement centralisés, des pratiques qui « nécessitent » la prise de mesures physiques, ainsi que la pratique d'initiations sportives et de bizutage sont des facteurs de risque organisationnels importants de la violence envers les jeunes athlètes [11]. D'autres auteurs ont également pointé du doigt l'utilisation ou l'imposition de charges d'entraînement excessives aux jeunes athlètes [26] ainsi que la spécialisation précoce ou hâtive [108] comme étant des facteurs augmentant la vulnérabilité aux diverses situations d'abus de la part de personnes en situation d'autorité dans le contexte sportif. Les auteurs notent également que les athlètes sont particulièrement vulnérables lorsque le sport pratiqué comporte de nombreuses occasions de se retrouver seul avec l'entraîneur (voyages sans supervision ou faible supervision, camps d'entraînement, douches, vestiaires, transport, séjours dans les hôtels, etc.) [90,100]. Smits et ses collaborateurs dressent également le portrait de certaines organisations sportives où l'accès aux parents est restreint, voire interdit, où peu d'explications leur sont données sur le cheminement de leur enfant, et où les liens des jeunes avec l'extérieur (relations sociales, etc.) sont restreints. Ce genre de milieu favorise une certaine forme d'isolement chez les jeunes sportifs à l'intérieur de la structure, les rendant ainsi plus vulnérables [102].

Plusieurs chercheurs font également état de facteurs associés aux mesures de prévention et de gestion des cas de violence au sein des organisations sportives. Ces études font état notamment du faible contrôle du personnel et de l'absence d'enquête lors du recrutement du personnel, d'une faible utilisation des codes d'éthique et de conduite nationaux et spécifiques au sport, ainsi que de l'absence relative de climat pour débattre des problématiques de violence [8,58,90,109–114]. Dans une étude ayant porté sur la prévention des abus sexuels dans les organisations sportives québécoises, Parent et Demers mentionnent un certain nombre de facteurs de risque : vision négative de la prévention, manque de formation et d'information du personnel, des bénévoles, des parents, des entraîneurs et des athlètes sur ces questions, manque de règles claires sur les limites de la relation entraîneur-athlète, faible leadership de l'organisation sportive dans le dossier, peu de filtrage à l'embauche, peu de règles sur la gestion du comportement des entraîneurs, absence ou incompréhension des mesures de gestion des cas, et manque de coordination entre les différentes instances impliquées dans la problématique [114]. Les règles du jeu de certains sports qui acceptent les contacts brutaux entre les joueurs (ex. : hockey, football, rugby, boxe) peuvent également contribuer à la présence de la violence physique entre les joueurs [5,115–117]. Les athlètes évoluant dans ces contextes apprennent donc à utiliser la violence, et ce, sans qu'une sanction soit nécessairement prononcée étant donné que le succès dans ces sports dépend pour certains de l'utilisation de ces contacts physiques brutaux (ex. : mise en échec corporelle, tacle dangereux, plaquage direct, coup de poing). Peu d'études ont tenté de comparer les sports entre eux. Toutefois, la communauté scientifique avance que les sports de collision, où les contacts physiques sont essentiels pour la réussite (ex. : boxe, arts martiaux), de même que les sports de contacts impliquant des contacts accessoires légaux (ex. : hockey sur glace, football, rugby) seraient les pratiques sportives les plus à risque [5,118].

Sur le plan du bizutage, il semble difficile de contrer et d'empêcher le phénomène lorsqu'il y a peu de contrôle des activités d'initiation par les acteurs du système sportif (entraîneurs, administrateurs sportifs, etc.), ou encore s'il y a peu de règles et de sanctions préétablies dans les organisations sportives et les institutions académiques [17,118,119].

Socioculturels

La normalisation et la tolérance de la violence en contexte sportif par les acteurs du système sportif, par les médias et par la population en général est le facteur de risque socioculturel le plus documenté dans le domaine jusqu'à maintenant, et ce, pour l'ensemble des formes de violence [5,8,10,23,28,29,41,71,117,120,121]. Par exemple, des études démontrent la normalisation de la violence sexuelle et des relations sexuelles entre entraîneurs et athlètes mineurs [8,19,20,65]. D'autres ont observé la normalisation – par les parents, les athlètes, l'équipe médicale, les administrateurs sportifs, ainsi que les entraîneurs eux-mêmes – de l'usage de la violence psychologique par les entraîneurs [100,103,120,122]. Pinheiro et ses collaborateurs ont également documenté une certaine normalisation et une tolérance de la violence physique provenant d'un entraîneur, à la fois chez les parents et chez les athlètes [23]. Waldron a pour sa part démontré que dans les équipes sportives où le bizutage est perçu comme étant la norme, les athlètes sont plus exposés à cette forme de rituel [29], tandis que de nombreux ouvrages ont fait état de la normalisation/tolérance de la violence entre les joueurs en situation de match [3–5,115,117,123]. La violence entre les joueurs sur le jeu n'est pas toujours vue ou perçue comme de la « vraie » violence, car elle est inhérente à plusieurs sports (ex. : boxe, rugby, hockey, lutte, football) et est vue comme un moyen d'intimider, de gagner et de développer la masculinité et le caractère [107,124–126].

Cette normalisation peut s'expliquer de diverses façons. Parmi les mécanismes socioculturels pouvant expliquer la violence en contexte sportif, certaines théories et approches sont souvent citées dans les divers écrits à ce sujet. Il s'agit de la théorie de l'apprentissage social [127,128], celle du sport comme sous-culture violente (Atkinson et Young, 2008) ainsi que celle du *Sport Ethic* [44]. Bien qu'ayant chacune des limites connues [3], ces théories et approches permettent de mettre en évidence que les athlètes sont socialisés dans un milieu où les participants sont parfois appelés à apprendre des tactiques violentes, et où la violence est utilisée et acceptée par divers acteurs influents [5,107,117]. Il semble en effet que l'approbation de comportements violents de la part des entraîneurs, des parents, des coéquipiers ainsi que des spectateurs favoriserait la survenue de la violence sur le jeu [4,107,117,129,130]. De plus, les athlètes vivent dans un environnement où des situations autrement considérées comme violentes ou anormales sont parfois justifiées par la nécessité de performance ou de résultats [44,46]. Cette importance accordée à la victoire et aux résultats est en effet souvent citée comme un facteur contribuant à la reproduction de la violence envers les athlètes dans le contexte sportif [27].

Dans le milieu sportif, il semble que l'on s'attende en effet à ce que les athlètes performant, mais on s'attend également à ce que leur comportement en entraînement et en compétition respecte certains standards. Hughes et Coakley ont documenté la présence – chez les athlètes ainsi que chez ceux qui gravitent dans le contexte sportif (parents, entraîneurs, etc.) – de quatre éléments qui caractérisent ce que l'on s'attend d'un athlète, à savoir : 1) qu'il se sacrifie pour le sport et son équipe; 2) qu'il se distingue; 3) qu'il accepte les risques liés à sa pratique (ex. : blessures); 4) qu'il refuse d'accepter ses limites dans la poursuite de la victoire [44]. D'autres auteurs ont pour leur part démontré que le respect de l'autorité, le contrôle de la vie des athlètes, la conscience de la hiérarchie et l'obéissance aux demandes des entraîneurs sont des situations communes et valorisées au sein de la pratique sportive [27,29,102,120,131,132], et constituent des conditions pour l'oppression et la violence.

Il n'est donc pas surprenant de voir qu'il existe un certain « code du silence » entourant la victimisation [23,71,102,113], et qu'il existe en quelque sorte une culture de dépendance et d'obéissance des athlètes envers l'entraîneur [102]. Des entraîneurs utilisent en effet des techniques pour maintenir l'obéissance, comme l'isolement de l'athlète de son milieu social externe au sport (famille, amis), la régulation du corps des jeunes athlètes (comment gérer les blessures et apprivoiser la douleur, contrôle du poids, etc.) et l'intimidation (climat de peur face à l'entraîneur, menaces pour faire ce qu'il demande, etc.) [102]. De par leur double position d'athlète et d'enfant, les jeunes sportifs ont souvent peu de pouvoir et sont donc particulièrement vulnérables [27,132,133]. Selon certains chercheurs, l'intérêt et le bien-être des jeunes sportifs peuvent devenir secondaires en comparaison avec ce qu'ils peuvent « apporter » à l'organisation sportive et au système sportif en général [27,120].

Certains vont même jusqu'à avancer que le système sportif actuel ne protège pas suffisamment les jeunes sportifs, en particulier les jeunes sportifs d'élite, et que des mécanismes devraient être mis en place pour favoriser leur santé, leur sécurité et le respect de leurs droits [14,27,132–135].

Conséquences

Les conséquences de la violence interpersonnelle en contexte sportif sont très peu documentées [89]. Par contre, sachant que la maltraitance envers les enfants [136–138], l'intimidation [139–145], le bizutage [68,146] ainsi que la violence à laquelle sont exposés les jeunes de façon générale [147] engendrent des conséquences importantes sur la santé physique et mentale des victimes, il est aisé de croire que les athlètes victimes de violence dans le contexte du sport vivront également de telles conséquences.

Santé mentale

Sur le plan des conséquences de la violence sur la santé mentale, des études avec devis qualitatifs constituent les principales sources d'information dont nous disposons à l'heure actuelle. Ces études ont répertorié les conséquences rapportées par des athlètes ayant vécu de la violence en contexte sportif, plus particulièrement de la violence psychologique ou sexuelle ainsi que du bizutage. Dans le cas de la violence sexuelle, les athlètes rapportent des conséquences comme une diminution de l'estime de soi, de la colère, de l'irritabilité, de la confusion, de l'anxiété, une mauvaise image corporelle, un sentiment de culpabilité, un sentiment dépressif, de la solitude, un manque de confiance envers les autres, ainsi que des idées suicidaires [148,149]. Des récits anecdotiques font également état de problèmes de consommation d'alcool et de drogue, ainsi que de problèmes de jeu suite à des abus sexuels commis par un entraîneur [150,151]. Fasting et ses collaborateurs rapportent également que les conséquences du harcèlement sexuel vécu par les athlètes féminines ayant participé à leur étude semblent être plus sévères lorsque le harcèlement provient d'une figure d'autorité dans le sport (ex. : entraîneur) [149]. La violence psychologique de la part d'un entraîneur semble également entraîner des conséquences importantes chez les athlètes qui en sont victimes. Mentionnons en particulier la colère, un faible sentiment d'efficacité personnelle, une faible estime de soi, de l'anxiété, une mauvaise image corporelle, un manque de confiance ainsi qu'un sentiment d'humiliation, de dépression et de dépréciation [7,122]. Les conséquences associées à une expérience de bizutage dans le sport ont également été documentées (faible estime de soi, anxiété, dépression, difficulté à se concentrer, difficulté à dormir, culpabilité, comportements suicidaires) [68]. Finalement, une étude a également fait état des conséquences reliées à la violence vécue par les athlètes de la part des spectateurs. Certains ont déclaré avoir eu peur, avoir été en colère et s'être sentis embarrassés et intimidés par ces derniers [86].

Santé physique

La violence en contexte sportif peut également entraîner des conséquences sur la santé physique des athlètes. En effet, la poursuite forcée de la pratique sportive malgré la présence d'une blessure, une agression physique en situation de compétition ou encore une situation de bizutage peuvent engendrer des blessures ou encore aggraver une blessure [23,68,152]. L'utilisation de punitions corporelles et de violence physique par une personne en position d'autorité est également susceptible d'entraîner des conséquences d'ordre physique. Nous n'avons toutefois répertorié aucune étude ayant fait un lien direct entre ces formes de violence et les conséquences physiques associées. Malgré l'absence d'études sur la négligence en contexte sportif, Mountjoy et ses collaborateurs suggèrent tout de même que des comportements négligents de la part de personnes en position d'autorité dans le sport peuvent entraîner des conséquences telles que des blessures récurrentes, des accidents ayant pu être évités, de la malnutrition, des problèmes de comportement alimentaire, de la déshydratation ou même la mort [89].

Même si les agressions physiques entre les joueurs en situation de compétition ne sont pas nécessairement toujours perçues comme une forme de violence, nombreux sont les travaux qui font le lien entre leur présence et une incidence plus élevée de blessures. En effet, parmi les principaux mécanismes de blessure étudiés dans les sports, des contacts physiques brutaux (ex. : mise en échec corporelle, plaquage, coup de poing) ressortent comme étant les plus importants dans certains sports de combat (ex. : boxe, arts martiaux) et de contacts (ex. : hockey sur glace, rugby, soccer, football), surtout chez les jeunes athlètes [152–156]. Les agressions physiques illégales entre les joueurs sont également à l'origine de plusieurs blessures, peu importe la nature du sport pratiqué [157]. Plus précisément, Collins et ses collaborateurs indiquent qu'elles sont responsables de 6,4 % de l'ensemble des blessures répertoriées durant les compétitions de jeunes athlètes pratiquant différents sports [157]. Par ailleurs, considérant le risque très élevé de blessures chez les jeunes athlètes en période de croissance, certaines organisations nationales de santé se sont prononcées pour suggérer la modification de la réglementation de certains sports qui autorisent des contacts physiques brutaux, notamment le hockey sur glace et la boxe [158,159].

Prévention

Les initiatives visant la prévention de la violence envers les athlètes en contexte sportif se sont multipliées au cours des dernières années [58]. Au Canada, diverses initiatives ont notamment porté sur l'éthique dans la pratique sportive, comme la Stratégie pour l'éthique dans le sport de Sport Canada [160], l'initiative Sport pur [161], le volet « Prise de décisions éthiques » du Programme national de certification des entraîneurs [162] ou le mouvement « Entraînement responsable » de l'Association canadienne des entraîneurs et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport [163]. D'autres initiatives ont plutôt porté sur la problématique spécifique de la violence en contexte sportif, notamment le programme Respect et sport qui offre de la formation en ligne aux entraîneurs, aux bénévoles et aux parents [164], ainsi que le programme *Dis-le!* de Hockey Canada qui vise à prévenir l'intimidation, le harcèlement et les mauvais traitements au hockey [165]. Des initiatives ont également émané du système sportif québécois, par exemple la mise en ligne de la plateforme Web SportBienÊtre visant à informer et à sensibiliser les acteurs du milieu sportif à la violence interpersonnelle dans ce contexte [166], ainsi que la création de l'organisme Sport'Aide qui vise à assurer un leadership dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant le maintien d'un environnement sportif sain, sécuritaire et harmonieux pour les jeunes sportifs du Québec [167]. D'autres initiatives plus ciblées sont également présentes au Québec, que ce soit pour combattre l'homophobie dans le sport [168] ou la violence au hockey mineur [169,170]. Les instances gouvernementales québécoises ont également publié divers documents sur les questions relatives au harcèlement et aux agressions sexuelles en contexte sportif [171–174]. Il faut également savoir que le Québec possède une Loi sur la sécurité dans les sports, laquelle a été créée pour veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes dans les sports soient assurées [175]. Le sport est également inclus dans les plans d'action québécois en matière de lutte à l'intimidation, à l'homophobie et aux agressions sexuelles [176–178].

Certaines initiatives ont été évaluées de façon empirique. Par exemple, le programme Franc-Jeu (*Fair-Play*) [169] vise à diminuer le nombre d'infractions et l'incidence des comportements violents dans le hockey mineur par la mise en place d'un système de classification des points au classement général. L'efficacité de ce programme a été évaluée par le gouvernement du Québec, et les résultats de l'évaluation montrent que Franc-Jeu peut être considéré comme un outil efficace pour promouvoir les valeurs saines du sport, mais qu'il ne semble pas contribuer à réduire la fréquence des transgressions des règles [77]. D'autre part, l'évaluation de la formation « Respect et sport », réalisée auprès de 1 091 entraîneurs, montre que les participants perçoivent que le programme a eu un impact sur leurs pratiques en lien avec les principales thématiques de la formation [179]. Pour ce qui est de la formation « Prise de décisions éthiques » du Programme national de certification des entraîneurs, Stirling et ses collaborâtes ont observé que la vaste majorité des entraîneurs interviewés ayant complété la formation se disaient satisfaits de la formation et rapportaient que cette dernière avait eu des répercussions sur leurs prises de décisions. Toutefois, les entraîneurs ont précisé que le module bénéficierait de l'addition de plus de contenu informatif sur les divers types de dilemmes éthiques [180]. Dans une seconde phase de l'étude, 3 742 entraîneurs ont rempli un questionnaire en ligne au sujet de la formation.

Les résultats indiquent que les dilemmes éthiques les plus rencontrés par les entraîneurs sont en lien avec l'esprit sportif (92,1 %), la maltraitance des athlètes (78 %) et l'équité (77 %). Finalement, 86,3 % des entraîneurs désirent avoir plus d'informations sur la maltraitance des athlètes, 71,5 % sur le dopage et 69,2 % sur les problématiques relatives à la santé et à la sécurité [180]. Bien que certaines initiatives aient vu le jour et que d'autres ont même été évaluées, encore trop peu d'évaluations robustes des programmes et des interventions existent à ce jour, que ce soit au Québec, au Canada ou ailleurs [181].

Parent et El Hlimi ont analysé le contexte du sport au Québec afin de tenter de mieux comprendre les problèmes et les défis au regard de la protection des jeunes athlètes en matière de violence. Ils font état des constats suivants, à savoir qu'une attention plus grande devrait être portée à la protection des jeunes dans le contexte sportif, à la fois par les instances responsables du sport et par les instances de protection de l'enfance, et qu'il existe des mécanismes utiles (ex. : Loi sur la sécurité dans les sports) ainsi que des leviers intéressants pour agir (ex. : règles d'attribution du financement gouvernemental aux fédérations sportives) afin de mieux protéger les jeunes sportifs, mais que ces mécanismes et moyens sont sous-utilisés [182].

Afin de mieux prévenir le phénomène de la violence envers les sportifs, plusieurs experts ont suggéré des pistes intéressantes. Entre autres, plusieurs reconnaissent la nécessité de dresser un portrait exhaustif de la violence vécue en contexte sportif par les athlètes [58,88,89,182]. Ces données permettront de baser les interventions subséquentes sur des données probantes [183,184]. Actuellement, nous n'avons pas ce portrait au Québec et au Canada. D'autres suggestions incluent des interventions plus spécifiques sur le plan législatif et des droits de l'homme, comme de mieux encadrer la pratique des enfants athlètes d'élite (ex. : limitation du nombre d'heures de pratique), de créer un règlement international visant spécifiquement à protéger les droits des enfants athlètes d'élite, ainsi que de mettre en place un ombudsman des athlètes [27,132–135]. Au Québec, Parent, Redmond-Morissette et El Hlimi ont développé un cadre québécois de prévention de la violence envers les jeunes athlètes [185]. En se basant sur l'analyse de la littérature et utilisant l'approche de l'intervention ciblée [186], Parent et ses collaborateurs ont souligné l'importance d'agir à la fois sur les facteurs comportementaux et environnementaux à la base de la violence envers les jeunes en contexte sportif. Ce cadre suggère des actions autant pour les athlètes, les parents, les entraîneurs, les administrateurs sportifs que pour les décideurs publics, les instances de protection de la jeunesse et la population en général [185]. Aux niveaux individuel et relationnel, il ressort de leur analyse qu'il est important de : a) amener les intervenants sportifs à utiliser des méthodes d'entraînement et d'encadrement saines et sécuritaires qui respectent le développement des jeunes; b) créer des conditions favorables au dévoilement de gestes de violence; c) créer un environnement sain offrant du soutien sans pressions excessives; d) promouvoir un climat de pratique axé sur une approche démocratique (*empowerment*). Aux niveaux organisationnel et social, il apparaît important de : a) amener les organisations sportives, les décideurs publics et la communauté sportive et de protection de la jeunesse à s'intéresser au problème de la violence afin de mieux le comprendre, le prévenir et le gérer; b) valoriser la non-violence dans le sport.

Références

- [1] Dunning E. *Sport matters: Sociological studies of sport, violence, and civilization*. Londres, Royaume-Uni : Routledge, 1999.
- [2] Young K. « Five and a Half Myths about North American Sports Crowd Disorder ». In : Donnelly P (éd.). *Tak. Sport Seriously Soc. Issues Can. Sport*. Toronto, Canada : Thompson Educational Publishing, 2011. p. 108–112.
- [3] Young K. *Sport, violence and society*. New York, NY : Routledge, 2012.
- [4] Coakley J., Donnelly P. *Sports in society: Issues and controversies (2nd canadian edition)*. Toronto, Canada : McGraw-Hill Ryerson, 2009.
- [5] Smith M. D. *Violence and sport*. Toronto, Canada : Butterworths, 1983.
- [6] Fasting K. et collab. « Sexual harassment in sport toward female in three European countries ». *Int. Rev. Sociol. Sport* [En ligne]. 2011. Vol. 46, p. 76–89. Disponible sur : <https://doi.org/doi:10.1177/1012690210376295>
- [7] Gervis M., Dunn N. « The emotional abuse of elite child athletes by their coaches ». *Child Abuse Rev.* 2004. Vol. 13, p. 215–223.
- [8] Parent S. et collab. « Sexual Violence Experienced in the Sport Context by a Representative Sample of Quebec Adolescents ». *J. Interpers. Violence* [En ligne]. 2015. p. 1–21. Disponible sur : <https://doi.org/doi:10.1177/0886260515580366>
- [9] Stafford A., Alexander K., Fry D. « Playing through pain: Children and young people's experiences of physical aggression and violence in sport ». *Child Abuse Rev.* 2013. Vol. 22, n°4, p. 287–299.
- [10] Stirling A. E., Kerr G. A. « Defining and categorizing emotional abuse in sport ». *Eur. J. Sport Sci.* 2008. Vol. 8, p. 173–181.
- [11] Mountjoy M. et collab. « Safeguarding the child athlete in sport: a review, a framework and recommendations for the IOC youth athlete development model ». *Br. J. Sports Med.* 2015. Vol. 49, p. 883–886.
- [12] Vertommen T. et collab. « Interpersonal violence against children in sport in the Netherlands and Belgium. » *Child Abuse Negl.* 2016. Vol. 51, p. 223–236.
- [13] Raakman E., Dorsch K., Rhind D. « The development of a typology of abusive coaching behaviours within youth sport ». *Int. J. Sports Sci. Coach.* 2010. Vol. 5, n°4, p. 503–515.
- [14] Brackenridge C. et collab. *Protecting Children from Violence in Sport: A review with a focus on industrialized countries*. UNICEF Innocenti Research Centre, 2010.
- [15] Krug E. G. et collab. *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : Organisation mondiale de la santé, 2002.
- [16] Stirling A. E. « Definition and constituents of maltreatment in sport: Establishing a conceptual framework for research practitioners ». *Br. J. Sports Med.* 2009. Vol. 43, p. 1091–1099.
- [17] Crow R. B., Macintosh E. W. « Conceptualizing a meaningful definition of hazing in sport ». *Eur. Sport Manag. Q.* 2009. Vol. 9, p. 433–451.
- [18] Fasting K., Chroni S., Knorre N. « The experiences of sexual harassment in sport and education among European female sports science students ». *Sport Educ. Soc.* 2014. Vol. 19, p. 115–130.
- [19] Leahy T., Pretty G., Tenenbaum G. « Prevalence of sexual abuse in organised competitive sport in Australia ». *J. Sex. Aggress.* [En ligne]. 2002. Vol. 8, p. 16–36. Disponible sur : <https://doi.org/doi:10.1080/13552600208413337>
- [20] Toftegaard Nielsen J. « Intimate relations and sexual abuse in Danish sport ». In : Brackenridge C, Rhind D (éd.). *Elite Child Athlete Welf. Int. Perspect.* Londres, Royaume-Uni : Brunel University Press, 2010. p. 93–100.
- [21] Owusu-Sekyere F., Gervis M. « Is creating mentally tough players a masquerade for emotional abuse ? ». In : Rhind D, Brackenridge C (éd.). *Res. Enhancing Athlete Welf.* Londres, Royaume-Uni : Brunel University Press, 2014. p. 44–48.
- [22] Stirling A. E., Kerr G. A. « Safeguarding athletes from emotional abuse ». In : Lang M, Hartill M (éd.). *Safeguarding Child Prot. Abuse Sport Int. Perspect. Res. Policy Pract.* Londres, Royaume-Uni : Routledge, 2015. p. 143–152.
- [23] Pinheiro M. C. et collab. « Gymnastics and child abuse: an analysis of former international Portuguese female artistic gymnasts ». *Sport Educ. Soc.* 2014. Vol. 19, n°4, p. 435–450.
- [24] Kerr G. A. « Physical and emotional abuse of elite child athletes: The case of forced physical exertion ». In : Brackenridge C, Rhind D (éd.). *Elite Child Athlete Welf. Int. Perspect.* Londres, Royaume-Uni : Brunel University Press, 2010. p. 41–50.
- [25] McPherson L. et collab. « Secrecy Surrounding the Physical Abuse of Child Athletes in Australia ». *Aust. Soc. Work* [En ligne]. 2016. p. 1–12. Disponible sur : <https://doi.org/10.1080/0312407X.2016.1142589>
- [26] Oliver J., Lloyd R. S. « Physical training as a potential form of abuse. » In : Lang M, Hartill M (éd.). *Child Safeguarding Prot. Abuse Int. Perspect. Res. Policy Pract.* Londres, Royaume-Uni : Routledge, 2015. p. 163–171.
- [27] David P. *Human rights in youth sport: A critical review of children's rights in competitive sports*. Londres, Royaume-Uni : Routledge, 2005.
- [28] Alexander K., Stafford A., Lewis R. *The experiences of children participating organised sport in the UK*. Londres, Royaume-Uni : NSPCC, 2011.

- [29] Waldron J. J. « Predictors of Mild Hazing, Severe Hazing, and Positive Initiation Rituals in Sport ». *Int. J. Sports Sci. Coach.* 2015. Vol. 10, n°6, p. 1089–1101.
- [30] Adler A. L. An examination into bullying in the adolescent sport context (mémoire non publié). [En ligne]. Queen's University, Kingston, Canada : 2014. Disponible sur : <http://qspace.library.queensu.ca/handle/1974/12496>
- [31] Evans B. et collab. « Bullying Victimization and Perpetration Among Adolescent Sport Teammates ». *Pediatr. Exerc. Sci.* 2016. Vol. 28, n°2, p. 296–303.
- [32] Gendron M. et collab. « Comportements d'intimidation et de violence dans le soccer amateur au Québec: La situation des joueurs et des joueuses de 12 à 17 ans inscrits dans un programme sport-études ». *Int. J. Violence Sch.* 2011. Vol. 12, p. 90–111.
- [33] Elendu I. C., Umeakuka O. A. « Perpetrators of sexual harassment experienced by athletes in southern Nigerian universities ». *South Afr. J. Res. Sport Phys. Educ. Recreat.* 2011. Vol. 33, n°1, p. 53–64.
- [34] Kirby S., Wintrup G. « Running the gauntlet: An examination of initiation/hazing and sexual abuse in sport ». In : Brackenridge C, Fasting K (éd.). *Sex. Harass. Abuse Sport Int. Res. Policy Perspect.* Londres, Royaume-Uni : 2002.
- [35] Rintaugu E. G. et collab. « The forbidden acts: prevalence of sexual harassment among university female athletes ». *Afr. J. Phys. Health Educ. Recreat. Dance.* 2014. Vol. 20, n°3, p. 974–990.
- [36] Collot D'Escury A., Dudink A. « Bullying beyond school: examining the role of sport. Dans ». In : Jimerson S, Swearer S, Espalage D (éd.). *Handb. Bullying Int. Perspect.* New York, NY : Routledge, 2010. p. 235–248.
- [37] Shannon C. S. « Bullying in recreation and sport settings: Exploring risk factors, prevention efforts, and intervention strategies ». *J. Park Recreat. Adm.* 2013. Vol. 31, n°1, p. 15–33.
- [38] Volk A. A., Lagzdins L. « Bullying and victimization among adolescent girl athletes ». *Athl. Insight.* 2009. Vol. 11, n°1, p. 12–25.
- [39] Coulomb G., Rascal O., Pfister R. « Comportements d'agression et motifs de participation en sport collectif: influence du sexe et du type de pratique ». *STAPS Sci. Tech. Act. Phys. Sport.* 1999. Vol. 49, p. 33–46.
- [40] Nicholson M., Hoye R. « Contextual factors associated with poor sport spectator behaviour ». *Manag. Leis.* 2005. Vol. 10, p. 94–105.
- [41] Spaaij R. « Sports crowd violence: an multidisciplinary synthesis ». *Aggress. Violent Behav.* 2014. Vol. 19, p. 146–155.
- [42] Tiffany K. « Cheering speech at state university athletic events: How do you regulate bad spectator sportsmanship ». *Sports Lawyers J.* 2007. Vol. 14, p. 111–136.
- [43] McPherson L. et collab. « Children's Experience of Sport: What Do We Really Know? » *Aust. Soc. Work* [En ligne]. 2016. Vol. 69, n°3, p. 348–359. Disponible sur : <https://doi.org/doi:10.1080/0312407X.2015.1055508>
- [44] Hughes R., Coakley J. « Positive deviance among athletes: The implications of overconformity to the sport ethic ». *Sociol. Sport J.* 1991. Vol. 8, p. 307–325.
- [45] Pike E., Scott A. « Safeguarding, injuries and athlete choice. Dans ». In : Lang M, Hartill M (éd.). *Safeguarding Child Prot. Abuse Sport.* Londres, Royaume-Uni : Routledge, 2015. p. 172–180.
- [46] Atkinson M., Young K. *Deviance and social control in sport.* Champaign, IL : Human, 2008.
- [47] Loland S., Skirstad B., Waddington I. *Pain and injury in sport: social and ethical analysis.* Londres, Royaume-Uni : Routledge, 2006.
- [48] Malcom N. L. « "Shaking it off" and "Toughing it out": Socialization to pain and injury in girls' softball ». *J. Contemp. Ethnogr.* 2006. Vol. 35, n°5, p. 495–525.
- [49] Bratland-Sanda S., Sundgot-Borgen J. « Eating disorders in athletes: Overview of prevalence, risk factors and recommendations for prevention and treatment ». *Eur. J. Sport Sci.* 2013. Vol. 13, n°5, p. 499–508.
- [50] Joy E., Jussman A., Nativ A. « 2016 update on eating disorders in athletes: A comprehensive narrative review with focus on clinical assessment and management ». *Br. J. Sports Med.* 2016. Vol. 50, p. 154–162.
- [51] Sundgot-Borgen J., Torstveit M. K. « Aspects of disordered eating continuum in elite highintensity sports ». *Scand. J. Med. Sci. Sports.* 2010. Vol. 20, n°2, p. 112–121.
- [52] Calfee R., Fadale P. « Popular ergogenic drugs and supplements in young athletes ». *Pediatrics.* 2006. Vol. 117, n°3, p. 577–589.
- [53] DiFiori J. P. et collab. « Overuse injuries and burnout in youth sports: a position statement from the American Medical Society for Sports Medicine ». *Br. J. Sports Med.* 2014. Vol. 48, n°4, p. 287–288.
- [54] McEwen K., Young K. « Ballet and pain: reflections on a risk-dance culture ». *Qual. Res. Sport Exerc. Health.* 2011. Vol. 3, n°2, p. 152–173.
- [55] Pope H. G. et collab. « Adverse health consequences of performance-enhancing drugs: an Endocrine Society scientific statement ». *Endocr. Rev.* [En ligne]. 2014. Vol. 35, n°3, p. 341–375. Disponible sur : <https://doi.org/10.1210/er.2013-1058>
- [56] Tanner S. M., Miller D. W., Alongi C. « Anabolic steroid use by adolescents: Prevalence, motives, and knowledge of risks ». *Clin. J. Sport Med.* 1995. Vol. 5, p. 108–115.
- [57] Goldberg L. et collab. « The Adolescents Training and Learning to Avoid Steroids (ATLAS) prevention program. Background and results of a model intervention ». *Arch. Pediatr. Adolesc. Med.* juillet 1996. Vol. 150, n°7, p. 713–721.
- [58] Lang M., Hartill M. *Safeguarding, child protection and abuse in sport : International perspectives in research, policy and practice.* Londres, Royaume-Uni : Routledge, 2015.
- [59] Décamps G. et collab. *Study of sexual violence sport in France: Context and psychological impacts.* 2009.

- [60] Fasting K., Brackenridge C., Sundgot-Borgen J. « Experiences of sexual harassment and abuse among Norwegian elite female athletes and non athletes ». *Res. Q. Exerc. Sport* [En ligne]. 2003. Vol. 74, p. 84–97. Disponible sur : <https://doi.org/doi:10.1080>
- [61] Fasting K., Brackenridge C., Sundgot-Borgen J. « Prevalence of sexual harassment among Norwegian female elite athletes in relation to sport type ». *Int. Rev. Sociol. Sport* [En ligne]. 2004. Vol. 39, p. 373–386. Disponible sur : <https://doi.org/doi:10.1177>
- [62] Gündüz N., Sunay H., Koz M. « Incidents of sexual harassment in Turkey on elite sportswomen ». *Sport J.* 2007. Vol. 10, p. 1–10.
- [63] Svella Sand T. et collab. « Coaching behavior: any consequences for the prevalence of sexual harassment? ». *Int. J. Sports Sci. Coach.* 2011. Vol. 6, n°2, p. 229–241.
- [64] Van Niekerk R. L., Rzygula R. « The perceptions and occurrence of sexual harassment among male student athletes with male coaches ». *Afr. J. Phys. Health Educ. Recreat. Dance.* 2010. Vol. 10, p. 49–62.
- [65] Toftegaard Nielsen J. « The forbidden zone: Intimacy, sexual relations and misconduct in the relationship between coaches and athletes ». *Int. Rev. Sociol. Sport* [En ligne]. 2001. Vol. 36, p. 165–182. Disponible sur : <https://doi.org/doi:10.1177/101269001036002003>
- [66] Gouvernement du Canada. Code criminel canadien. [En ligne]. 2016. Disponible sur : <https://lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/page-80.html>
- [67] Gershel J. C. et collab. « Hazing of suburban middle school and high school athletes ». *J. Adolesc. Health.* 2003. Vol. 32, n°5, p. 333–335.
- [68] Hoover N. C., Pollard N. Initiations rites in American High school: a national survey. [En ligne]. Alfred University and Reidman Insurance Co, 2000. Disponible sur : http://www.alfred.edu/hs_hazing/docs/hazing_study.pdf
- [69] Allan E. J., Madden M. Hazing in view: College students at risk. Initial findings from the national study of student hazing. [En ligne]. University of Maine, 2008. Disponible sur : http://www.stophazing.org/wp-content/uploads/2014/06/hazing_in_view_web1.pdf
- [70] Hamilton R. et collab. « An examination of the rookie hazing experiences of university athletes in Canada ». *Can. J. Soc. Res.* 2013. Vol. 3, n°1, p. 48.
- [71] Hoover N. C. National survey : Initiation rites and athletics for NCAA sports teams. [En ligne]. Alfred University and Reidman Insurance Co, 1999. Disponible sur : http://www.alfred.edu/sports_hazing/docs/hazing.pdf
- [72] Bryshun J., Young K. « Sport-related hazing: An inquiry into male and female involvement ». In : White P, Young K (éd.). *Sport Gen. Can.* Don Mills, Canada : Oxford University Press, 1999. p. 267–292.
- [73] Clayton B. « Initiate: Constructing the ‘reality’ of male team sport initiation rituals ». *Int. Rev. Sociol. Sport* [En ligne]. 2013. Vol. 48, n°2, p. 204–219. Disponible sur : <https://doi.org/10.1177/1012690211432659>
- [74] Lajeunesse S. L. L'épreuve de la masculinité. Sport, rituels et homophobie. Paris, France : HetO éditions, 2008.
- [75] Gladden R. M. et collab. *Bullying surveillance among youths uniform definitions for public health and recommended data elements.* Atlanta : Centers for Disease Control and Prevention, 2014.
- [76] Brackenridge C. *Spoilsports: Understanding and preventing sexual exploitation in sport.* Londres, Royaume-Uni. Londres, Royaume-Uni : Routledge, 2001.
- [77] Brunelle J.-P., Goulet C., Arguin H. « Promoting respect for the rules and injury prevention in ice hockey: evaluation of the fair-play program ». *J. Sci. Med. Sport.* 2005. Vol. 8, n°3, p. 294–304.
- [78] Coulomb-Cabagno G., Rasclé O. « Team sports players' observed aggression as a function of gender, competitive level, and sport type ». *J. Appl. Soc. Psychol.* 2006. Vol. 36, n°8, p. 1980–2000.
- [79] Goulet C. et collab. « The Incidence and Types of Physical Contact Associated with Body Checking Regulation Experience in 13–14 Year Old Ice Hockey Players ». *Int. J. Environ. Res. Public. Health.* 2016. Vol. 13, n°7, p. 668.
- [80] Malenfant S. et collab. « The incidence of behaviours associated with body checking among youth ice hockey players ». *J. Sci. Med. Sport.* 2012. Vol. 15, n°5, p. 463–467.
- [81] Vaez Mousavi S. M., Shojaie M. « Frequencies of Aggressive Behaviors in Win, Lose, and Tie Situations ». *Int. J. Appl. Sports Sci.* 2005. Vol. 17, n°1, p. 42–50.
- [82] Larousse. « Tacle ». In : *Petit Larousse Illus.* Paris : Larousse, 2008.
- [83] Guschwan M. « Riot in the curve: Soccer fans in twenty-first century Italy ». *Soccer Soc.* 2006. Vol. 7, n°2, p. 250–266.
- [84] Redhead S. « Firms, crews and soccer thugs: The slight return of the football hooligan ». In : Atkinson M, Young K (éd.). *Tribal Play Subcultural Journeys Sport.* Bingley, Royaume-Uni : Emerald, 2008. p. 67–82.
- [85] Spaaij R. « Football hooliganism in the Netherlands: Patterns of continuity and change ». *Soccer Soc.* 2006. Vol. 7, n°2, p. 316–334.
- [86] Children 1st. *Spectator behaviour in sport: a study of the impact on children and young people.* [En ligne]. Glasgow, UK : Children 1st, 2012. Disponible sur : <https://emduk.org/wp-content/uploads/2016/07/Sideline-bad-behaviour-report.pdf?x49114>
- [87] Shields D. et collab. « The sport behaviour of youth, parents and coaches ». *J. Res. Character Educ.* 2005. Vol. 3, n°1, p. 43–59.
- [88] Bergeron M. F. et collab. « International Olympic Committee consensus statement on youth athletic development ». *Br J Sports Med* [En ligne]. 2015. Vol. 49, n°13, p. 843–851. Disponible sur : <https://doi.org/10.1136/bjsports-2015-094962>

- [89] Mountjoy M. et collab. « The IOC Consensus Statement: harassment and abuse (non-accidental violence) in sport ». *Br J Sports Med* [En ligne]. 2016. p. bjsports-2016-096121. Disponible sur : <https://doi.org/10.1136/bjsports-2016-096121>
- [90] Cense M., Brackenridge C. « Temporal and developmental risk factors for sexual harassment and abuse in sport ». *Eur. Phys. Educ. Rev.* 2001. Vol. 7, n°1, p. 61–79.
- [91] Sundgot-Borgen J. et collab. « Sexual harassment and eating disorders in female elite athletes – a controlled study ». *Scand. J. Med. Sci. Sports.* 2003. Vol. 13, n°5, p. 330–335.
- [92] Waldron J. J., Kowalski C. L. « Crossing the line: Rites of passage, team aspects, and ambiguity of hazing ». *Res. Q. Exerc. Sport.* 2009. Vol. 80, n°2, p. 291–302.
- [93] Demers G. « Homophobia in sport: Fact of life – Taboo subject ». In : Roberston S (éd.). *Tak. Lead Strateg. Solut. Femal Coach.* Saskatoon, Canada : University of Alberta Press, 2006. p. 73–96.
- [94] Jarvie G. *Sport, racism and ethnicity.* New York, NY : Routledge, 2003.
- [95] Storch E. A. et collab. « Family-based cognitive-behavioral therapy for pediatric obsessive-compulsive disorder: comparison of intensive and weekly approaches ». *J. Am. Acad. Child Adolesc. Psychiatry* [En ligne]. 2007. Vol. 46, n°4, p. 469–478. Disponible sur : <https://doi.org/10.1097/chi.0b013e31803062e7>
- [96] Baar P., Wubbels T. « Machiavellianism in children in Dutch elementary schools and sports clubs: Prevalence and stability according to context, sport type, and gender ». *Sport Psychol.* 2011. Vol. 25, n°4, p. 444.
- [97] Coulomb G., Pfister R. « Aggressive behaviors in soccer as related to competitive level and time : A field study ». *J. Sport Behav.* 1998. Vol. 21, p. 222–231.
- [98] Sabatier C., Pfister R. « Les interactions agressives dans la pratique sportive des jeunes ». *Enfance.* 1994. Vol. 47, n°2–3, p. 215–232.
- [99] Owton H., Sparkes A. C. « Sexual abuse and the grooming process in sport: Learning from Bella’s story ». *Sport Educ. Soc.* 2015. p. 1–12.
- [100] Stirling A. E. *Initiating and Sustaining Emotional Abuse in the Coach-Athlete Relationship: Athletes’, Parents’, and Coaches’ Reflections.* Toronto, Canada : Université de Toronto, 2011.
- [101] Holman M. « A search for a theoretical understanding of hazing practices in athletic’s ». In : Johnson J, Holman M (éd.). *Mak. Team World Sport Initiat. Hazing.* Toronto, Canada : CSPI, 2004. p. 50–60.
- [102] Smits F., Jacobs F., Knoppers A. « ‘Everything revolves around gymnastics’: athletes and parents make sense of elite youth sport ». *Sport Soc.* [En ligne]. 2016. p. 1–18. Disponible sur : <https://doi.org/10.1080/17430437.2015.1124564>
- [103] Stirling A. E. et collab. « Canadian Academy of Sport and Exercise Medicine position paper: Abuse, harassment, and bullying in sport ». *Clin. J. Sport Med.* 2011. Vol. 21, n°5, p. 385–391.
- [104] Stirling A. E., Kerr G. A. « Abused athletes’ perceptions of the coach-athlete relationship ». *Sport Soc.* [En ligne]. 2009. Vol. 12, p. 227–239. Disponible sur : <https://doi.org/doi:10.1080/17430430802591019>
- [105] Ryan J. *Little girls in pretty boxes: The making and breaking of elite gymnasts and figure skaters.* New York, NY : Doubleday, 1995.
- [106] Donnelly P. *Taking Sport Seriously : Social Issues in Canadian Sport.* Toronto : Thompson Educational Publishing, 2011.
- [107] East J. « The causes of violence in sport: Who is to blame? ». In : Brackenridge C, Kay C, Rhind T (éd.). *Sport Child. Rights Violence Prev. Sourceb. Glob. Issues Local Programme.* Londres, Royaume-Uni : Brunei University Press, 2012. p. 18–24.
- [108] Malina R. M. « Early sport specialization: Roots, effectiveness, risks ». *Curr. Sports Med. Rep.* 2010. Vol. 9, p. 364–371.
- [109] Hartill M., Lang M. « ‘I know people think I’m a complete pain in the neck’: An examination of the introduction of child protection and safeguarding in English sport from the perspective of national governing body safeguarding lead officers ». *Soc. Sci.* 2014. Vol. 3, n°4, p. 1–23.
- [110] Hartill M., Prescott P. « Serious business or ‘any other business’? Safeguarding and child protection policy in British rugby league ». *Child Abuse Rev.* 2007. Vol. 16, n°4, p. 237–251.
- [111] Malkin K., Johnston L., Brackenridge C. « A critical evaluation of training needs for child protection in UK sports ». *Manag. Leis.* 2000. Vol. 5, n°3, p. 151–160.
- [112] Parent S. « Disclosure of Sexual Abuse in Sport Organizations: A Case Study ». *J. Child Sex. Abuse.* 2011. Vol. 20, n°3, p. 322–337.
- [113] Parent S. « La question des abus sexuels en sport: perceptions et réalité ». *Rev. Can. Serv. Soc.* 2012. Vol. 29, n°2, p. 205–227.
- [114] Parent S., Demers G. « Sexual abuse in sport: A model to prevent and protect athletes ». *Child Abuse Rev.* 2011. Vol. 20, p. 120–133.
- [115] Elias N., Dunning E. *Sport et civilisation. La violence maîtrisée.* Paris, France : Fayard, 1994.
- [116] Russell G. W. *The social psychology of sport.* New York, NY : Springer-Verlag, 1993.
- [117] Terry P. C., Jackson J. J. « The determinants and control of violence in sport ». *Quest.* 1985. Vol. 37, p. 27–37.
- [118] Fields S. K., Collins C. L., Comstock R. D. « Conflict On the Courts A Review of Sports-Related Violence Literature ». *Trauma Violence Abuse.* 2007. Vol. 8, n°4, p. 359–369.
- [119] Diamond A. B. et collab. « Qualitative review of hazing in collegiate and school sports: consequences from a lack of culture, knowledge and responsiveness ». *Br. J. Sports Med.* 2016. Vol. 50, n°3, p. 149–153.

- [120] Jacobs F., Smits F., Knoppers A. « 'You don't realize what you see!': the institutional context of emotional abuse in elite youth sport ». *Sport Soc.* [En ligne]. 2016. Disponible sur : <https://doi.org/10.10800/17430437.2015.1124567>
- [121] Stafford A., Alexander K., Fry D. « 'There was something that wasn't right because that was the only place I ever got treated like that': Children and young people's experiences of emotional harm in sport ». *Childhood*. 2015. Vol. 22, n°1, p. 121-137.
- [122] Stirling A. E., Kerr G. A. « The perceived effects of elite athletes' experiences of emotional abuse in the coach-athlete relationship ». *Int. J. Sport Exerc. Psychol.* 2013. Vol. 11, n°1, p. 87-100.
- [123] Conroy D. E. et collab. « Personal and participatory socializers of the perceived legitimacy of aggressive behavior in sport ». *Aggress. Behav.* 2001. Vol. 27, n°6, p. 405-418.
- [124] Karon D. « Winning Isn't Everything: It's the Only Thing. Violence in Professional Sports: The Need for Federal Regulation and Criminal Sanctions. » *Indiana Law Rev.* 1991. Vol. 25, p. 147-163.
- [125] Robidoux M., Trudel P. « Hockey Canada and the bodychecking debate in minor hockey ». In : Whitson D, Gruneau R (éd.). *Artif. Ice Hockey Cult. Commer.* Toronto, Canada : Garamond Press, 2006. p. 101-122.
- [126] Weinstein M., Smith M., Wiesenthal D. « Masculinity and hockey violence ». *Sex Roles*. 1995. Vol. 33, n°11, p. 831-847.
- [127] Bandura A. *Aggression: A social learning analysis.* Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall, 1973.
- [128] Bandura A. *Social learning theory.* Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall, 1977.
- [129] Burton R. W. « Aggression and sport. Clinics in ». *Sports Med.* 2005. Vol. 24, p. 845-852.
- [130] Smith M. D. « Towards an explanation of hockey violence: A reference other approach ». *Can. J. Sociol.* 1979. Vol. 4, n°2, p. 105-124.
- [131] Cushion C. J., Jones R. L. « A Bourdieusian analysis of cultural reproduction: Socialisation and the "hidden curriculum" in professional football ». *Sport Educ. Soc.* 2014. Vol. 19, p. 276-298.
- [132] Lindhorst L. « Behind the mask of glory : combating child abuse in Olympic boarding schools ». *George Wash. Int. Law Rev.* 2015. Vol. 47, n°2, p. 353-382.
- [133] Weber R. « Protection of children in competitive sport: Some critical questions for London ». *Int. Rev. Sociol. Sport.* 2009. Vol. 44, p. 55-69.
- [134] Donnelly P. « Child labour, sport labour: Applying child labour laws to sport ». *Int. Rev. Sociol. Sport.* 1997. Vol. 32, p. 389-406.
- [135] Donnelly P. « Sport and human rights ». *Sport Soc. Cult. Commer. Media Polit.* 2008. Vol. 11, n°4, p. 381-394.
- [136] Bouchard E.-M. et collab. « Les conséquences à long terme de la violence sexuelle, physique et psychologique vécue pendant l'enfance ». *Rev. D'Épidémiologie Santé Publique.* 2008. Vol. 56, p. 333-344.
- [137] Hillis S., Mercy J. A., Saul J. R. « The enduring impact of violence against children ». *Psychol. Health Med.* [En ligne]. 2016. Disponible sur : <https://doi.org/10.1080/13548506.2016.1153679>
- [138] Norman R. E. et collab. « The long-term health consequences of child physical abuse, emotional abuse, and neglect : A systematic review and meta-analysis ». *PLOS Med.* 2012. Vol. 9, n°11, p. 1-31.
- [139] Aboujaoude E. et collab. « Cyberbullying : Review of an Old Problem Gone Viral ». *J. Adolesc. Health.* 2015. Vol. 57, p. 10-18.
- [140] Cunningham T., Hoy K., Shannon C. « Does childhood bullying lead to the development of psychotic symptoms ? A meta-analysis and review or prospective studies ». *Psychosis.* 2016. Vol. 8, n°1, p. 48-59.
- [141] Gini G., Pozzoli T. « Bullied children and psychosomatic problems: a meta-analysis ». *Pediatrics.* 2013. Vol. 132, n°4, p. 720-729.
- [142] Hébert M. et collab. « Child sexual abuse, bullying, cyberbullying, and mental health problems among high schools students: a moderated mediated model ». *Depress. Anxiety* [En ligne]. 2016. Vol. 33, p. 623-629. Disponible sur : <https://doi.org/doi: 10.1002/da.22504>
- [143] Klomek A. B. et collab. « Bullying, depression, and suicidality in adolescents ». *J. Am. Acad. Child Adolesc. Psychiatry.* 2007. Vol. 46, n°1, p. 40-49.
- [144] Reijntjes A. et collab. « Prospective linkages between peer victimization and externalizing problems in children: A meta-analysis ». *Aggress. Behav.* 2011. Vol. 37, n°3, p. 215-222.
- [145] Reijntjes A. et collab. « Peer victimization and internalizing problems in children: A meta-analysis of longitudinal studies ». *Child Abuse Negl.* 2010. Vol. 34, n°4, p. 244-252.
- [146] Finkel M. A. « Traumatic injuries caused by hazing practices ». *Am. J. Emerg. Med.* 2002. Vol. 20, n°3, p. 228-233.
- [147] Flores J., Laforest J., Joubert K. *La violence vécue par les Québécois avant l'âge de 16 ans et la santé à l'âge adulte : quels sont les liens ?*. Québec : Institut de la statistique du Québec, 2016. (Zoom santé no 56).
- [148] Brackenridge C. « "He owned me basically...": Women's Experience of Sexual Abuse in Sport ». *Int. Rev. Sociol. Sport* [En ligne]. 1997. Vol. 32, n°2, p. 115-130. Disponible sur : <https://doi.org/doi:10.1177/101269097032002001>
- [149] Fasting K., Brackenridge C., Walseth K. « Consequences of sexual harassment in sport for female athletes ». *J. Sex. Aggress.* [En ligne]. 2002. Vol. 8, p. 37-48. Disponible sur : <https://doi.org/doi:10.1080/13552600208413338>
- [150] Fleury T., McLellan K. D. *Playing with fire: The Highest Highs and Lowest Lows of Theo Fleury.* Toronto, Canada : Harper Collins Publishers Ltd, 2009.
- [151] Kennedy S., Grainger J. *Why I didn't say anything: The Sheldon Kennedy story.* Toronto, Canada : Insomniac Press, 2006.

- [152] Emery C. A. et collab. « Risk factors for injury and severe injury in youth ice hockey: a systematic review of the literature ». *Inj. Prev.* 2010. Vol. 16, n°2, p. 113-118.
- [153] Dvorak J., Junge A. « Football injuries and physical symptoms a review of the literature ». *Am. J. Sports Med.* 2000. Vol. 28, n°5, p. 3-9.
- [154] Freitag A. et collab. « Systematic review of rugby injuries in children and adolescents under 21 years ». *Br. J. Sports Med.* 2015. Vol. 49, n°8, p. 511-519.
- [155] Pieter W. « Martial arts injuries ». In : Caine DJ, Maffulli N (éd.). *Epidemiol. Pediatr. Sports Inj. Individ. Sports.* Bâle, Suisse : Karger Publishers, 2005. p. 59-73.
- [156] Pocecco E. et collab. « Injuries in judo: a systematic literature review including suggestions for prevention ». *Br. J. Sports Med.* [En ligne]. 2013. Vol. 47, n°18, p. 1139-1143. Disponible sur : <https://doi.org/10.1136/bjsports-2013-092886>
- [157] Collins C. L., Fields S. K., Comstock R. D. « When the rules of the game are broken: what proportion of high school sports-related injuries are related to illegal activity? ». *Inj. Prev.* 2008. Vol. 14, n°1, p. 34-38.
- [158] Houghton K. M., Emery C. A. « Bodychecking in youth ice hockey ». *Paediatr. Child Health.* 2012. Vol. 17, n°9, p. 509.
- [159] Purcell L. K. et collab. « Medicine Committee et American Academy of Pediatrics ». *Paediatr. Child Health.* 2012. Vol. 17, n°1, p. 39.
- [160] Gouvernement du Canada. Stratégie de Sport Canada pour l'éthique dans le sport 2010. [En ligne]. Gouvernement du Canada, 2010. Disponible sur : http://canada.pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-PCH2-sport-sport/STAGING/texte-text/canadian-strategy-ethical-conduct-sport_1417546965576_fra.pdf
- [161] Sport pur. « Accueil Sport pur ». In : Sport Pur [En ligne]. 2016. Disponible sur : <http://truesportpur.ca/fr/accueil>
- [162] Association canadienne des entraîneurs. Modules multisports du Programme national de certification des entraîneurs. [En ligne]. 2016. Disponible sur : http://www.coach.ca/files/NCCP_MULTISPORT_FR_v2_016.pdf
- [163] Association canadienne des entraîneurs. Mouvement entraînement responsable de l'Association canadienne des entraîneurs. [En ligne]. 2016. Disponible sur : <http://coach.ca/responsible-coaching-movement-s17179>
- [164] Respect et Sport. « À propos de Respect et Sport ». In : Respect Sport [En ligne]. 2016. Disponible sur : <http://french.respectinsport.com/about-us/>
- [165] Hockey Canada. Programme Dis-le!. [En ligne]. Hockey Canada, 2016. Disponible sur : <https://www.hockeycanada.ca/fr-ca/Hockey-Programs/Safety/Speak-Out.aspx>
- [166] Sportbienetre. « Accueil de Sportbienetre ». In : Sportbienetre [En ligne]. 2015. Disponible sur : <http://www.sportbienetre.ca/accueil.asp>
- [167] Sport'Aide. « À propos de Sport'Aide ». In : Sport'Aide [En ligne]. 2016. Disponible sur : <http://sportaide.ca/a-propos/>
- [168] Égale Action. Montrer le chemin : travailler avec des athlètes lesbiennes, gais et bisexuel-le-s (briser les tabous, sortir de l'ombre). [En ligne]. Égale Action, 2016. Disponible sur : <http://www.egaleaction.com/briser-les-tabous-sortir-lombre/>
- [169] Hockey Québec. Franc-jeu : pour diminuer la violence au hockey. [En ligne]. Hockey Québec, 2016. Disponible sur : <http://www.hockey.qc.ca/fr/page/franc-jeu/introduction.html>
- [170] Respaix. « Mission et objectifs ». In : Respaix [En ligne]. 2016. Disponible sur : <https://respaix02.wordpress.com/mission-et-objectifs/>
- [171] Gouvernement du Québec. Prévention de l'abus et du harcèlement dans le sport amateur. [En ligne]. Gouvernement du Québec, 2016. Disponible sur : <http://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-officiels/reglements-et-securite/securite-integrite-et-ethique/integrite-et-ethique/prevention-de-labus-et-du-harcèlement/>
- [172] Institut national de santé publique du Québec. « Violence interpersonnelle chez les jeunes dans le contexte sportif ». In : Inst. Natl. Santé Publique Qué. 2017.
- [173] Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Avis sur l'éthique en loisir et en sport. Québec : Gouvernement du Québec, 2006.
- [174] Parent S., El Hlimi K. « L'agression sexuelle des jeunes dans le sport ». In : Trousse Média Sur Agressions Sex. [En ligne]. 2012. Disponible sur : <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/fiches/agression-sexuelle-des-jeunes-dans-le-sport>
- [175] Gouvernement du Québec. Loi sur la sécurité dans les sports. [En ligne]. 2016. Disponible sur : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/S-3.1.pdf>
- [176] Gouvernement du Québec. Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle 2008-2013. [En ligne]. Gouvernement du Québec, 2008. Disponible sur : http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/plan-action-agressions-sexuelles_2008-2013.pdf
- [177] Gouvernement du Québec. Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016. [En ligne]. Gouvernement du Québec, 2011. Disponible sur : http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/dossiers/homophobie/plan_action_homo_FR.pdf
- [178] Gouvernement du Québec. Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018. [En ligne]. Québec : Gouvernement du Québec, 2015. Disponible sur : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-intimidation-2015.pdf>
- [179] Nirmal R. Coaches' perceived impact of the Respect in sport (RiS) program on bullying, abuse, neglect, and harassment in sports (Mémoire non publié). Vancouver, Canada : The University of British Columbia, 2010.

- [180] Stirling A. E., Kerr G. A., Cruz L. C. « An evaluation of Canada's National Coaching Certification Program's «Make Ethical Decisions» coach education module ». *Int. J. Coach. Sci.* 2012. Vol. 6, n°2, p. 45–60.
- [181] Hartill M., O'Gorman J. « Evaluation in safeguarding and child protection in sport ». In : Lang M, Hartill M (éd.). *Safeguarding Child Prot. Abuse Sport*. Londres, Royaume-Uni : Routledge, 2015. p. 181–191.
- [182] Parent S., El Hlimi K. « Athlete protection in Quebec's sport system: Assessments, problems, and challenges ». *J. Sport Soc. Issues.* 2013. Vol. 37, p. 284–296.
- [183] McKibbin K. A. « Evidence-based practice ». *Bull. Med. Libr. Assoc.* 1998. Vol. 86, n°3, p. 396.
- [184] Organisation mondiale de la santé. *Rapport de situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde*. Genève, Suisse : Organisation mondiale de la santé, 2014.
- [185] Parent S., Redmond-Morissette M., El Hlimi K. *Développement d'un cadre d'intervention en matière de prévention de la violence envers les jeunes dans le sport : Phase II*. Québec : Direction de la promotion de la sécurité, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013.
- [186] Bartholomew L. K. et collab. *Planning health promotion programs : An Intervention Mapping Approach*. San Francisco, CA : Jossey-Bass, 2011.